

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020

Présents : A. FLACHER, J. GERY, J. LIMONE, J. GIRAUD, P. DUPINAY, E. BLANC, J. BRUNET, O. CASENEUVE, A. CLUZEL, Y. GRANGE, V. CANET

Excusés : M. NAVEZ, N. DEGAND, M. ROUCHOUSE, BARDY B

Secrétaire de séance : V. CANET

A la demande du maire, deux points sont rajoutés à l'ordre du jour et immédiatement traités :

1. **Retoquage** par la préfecture d'une délibération car Mme Le maire étant membre de droit de toutes les commissions, son nom n'a pas à figurer dans la liste des membres des commissions communales. Une nouvelle délibération, sans le nom de Mme le maire est aussitôt approuvée et votée par le conseil municipal

2. A la demande de la Communauté de Communes

Concernant le **paiement des travaux** de mise en séparatif des eaux usées et du renouvellement du réseau d'eau potable RD503 à Choron, un dépassement du marché initial de 150 euros a été constaté par le Trésorier. Etant donné que c'est la commune de St Appolinard qui avait signé ce marché initial, tout avenant (même payé par la CCPR) doit être voté par le conseil et signé par le maire. (Montant du marché initial : 47390 € et montant définitif du marché : 47540 € soit une différence de + 150 € à prendre en charge par la CCPR)

3. **Rapport Service Public d'Assainissement Collectif 2019**

Elaboration en cours par Mme Le Maire du rapport. Lecture faite de l'ébauche du rapport qui sera représenté, une fois complété, à la prochaine réunion du conseil.

A noter : L'assistance technique du Syndicat des 3 Rivières initialement prévue pour la réhabilitation des lagunes du Bourg n'est plus possible car il a reçu une nouvelle compétence GEMAPI (« Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »). De ce fait, les techniciens du Syndicat ne sont plus en capacité d'assurer cette assistance. Ils peuvent, toutefois, nous aider à établir un cahier des charges qui nous permettra de lancer une consultation pour sélectionner un maître d'œuvre.

4. **Vote des subventions aux associations**

Somme de 3000 euros inscrite au budget 2020 dont 700 euros est à réserver à la piscine pour les scolaires (CP, CE1 et CE2) : une dizaine d'enfants de St Appolinard (50 à 60 euros par enfants).

Le conseil a voté les subventions suivantes :

<i>Tennis club de St Appolinard</i>	150 euros
<i>Visages de Notre Pilat</i>	100 euros
<i>AS Collège Gaston Baty</i>	100 euros
<i>Dons du Sang Pélussin</i>	120 euros
<i>Familles Rurales Maclas</i>	110 euros
<i>Hand Ball Club de Maclas</i>	130 euros
<i>Pilat Tonic Maclas</i>	140 euros

TOTAL : 1610 €

<i>ADMR Pélussin</i>	120 euros
<i>Ecole Intercomm. de musique</i>	300 euros
<i>Foot en Mont Pilat</i>	130 euros
<i>Défense contre la grêle</i>	100 euros
<i>Gambadon Création</i>	110 euros

5. Désignation des membres de la Commission Electorale

- Représentant du Préfet : M. JP LIMONE
- Représentant du Tribunal : Mme J. GOUNON
- Conseiller Municipal : Mme V. CANET

6 Droit à la Formation des Elus Locaux : modalités d'exercice et fixation de l'enveloppe budgétaire annuelle

Conformément à la nouvelle loi, a été votée une enveloppe budgétaire à hauteur de 2% des indemnités totales théoriques (maire + 3 adjoints) en vue d'une formation obligatoire des 3 nouveaux adjoints(en lien avec leurs délégations) ainsi que des nouveaux élus. Cette enveloppe budgétaire est obligatoire et les sommes non utilisées s'accumulent d'une année sur l'autre. Pour la première année, cela représente 676 euros pour le droit à la formation pour l'ensemble des élus.

7 Rapport de la Commission Communale « Patrimoine Communal » (voirie-eaux pluviales)

Deux points particuliers

▪ Au Plan du Bourg , route du Pontin

Des travaux sont à prévoir pour canaliser le déversement des eaux pluviales : une demande de devis sera effectuée dans le but d'établir une demande de subvention car ces travaux d'aménagement risquent d'être coûteux si l'on souhaite apporter une solution pérenne à ces ruissellements qui durent depuis de nombreuses années.

▪ A Mérigneux

En prévision, goudronnage d'une partie de la route qui monte à Combesserand sur environ 400 mètres (programme 2021). Nous allons demander à la CCPR de prendre en charge le renouvellement de la canalisation d'eau potable (80 ml environ) avant de faire procéder aux travaux de goudronnage de la chaussée

1. Présentation du rapport d'activités 2019 de la Société Publique Locale du Pilat Rhodanien (SPL)

Lecture du rapport d'activité

Point sur le début des travaux de la Cuisine Centrale

8 Questions diverses – Courriers

Mme le Maire souhaite faire une mise au point à propos de la zone sous la mairie classée en OAP (orientation d'aménagement programmé) au PLU 2017. Elle indique que, contrairement à ce que la réglementation autorise, c'est-à-dire 20 nouvelles constructions sur un hectare, les élus précédents ou actuels n'ont jamais envisagé une telle densité.

Dans toutes les discussions, tant lors de l'élaboration du PLU qui s'est étalée sur plusieurs années qu'à l'heure actuelle, ce qui ressort de la réflexion municipale peut se résumer de la manière suivante : réaliser sur cette zone un aménagement

qualitatif préservant les jardins et les sources actuels. Cette volonté de développer cette zone de cette manière a été clairement indiquée sur la profession de foi de mars 2020 et n'a pas été remise en cause par la population qui a très largement apporté sa confiance à la liste en place.

La démarche entreprise auprès d'EPORA début juillet va clairement dans ce sens comme l'indique l'extrait du compte rendu de la réunion, compte rendu annexé à celui-ci.

Autres points :

La mairie a été informée que le boulodrome privé allait être mis en vente par son propriétaire au prix de 39000 €. Ce bâtiment est susceptible d'intéresser la commune ; une réflexion doit être engagée sur ce sujet

A la demande de la gendarmerie de Pélussin, le recensement des propriétaires d'équidés (ânes, chevaux, poneys) a été réalisé et leur a été transmis, suite aux exactions commises dernièrement sur ces animaux en divers points du pays

•

Pilat Trail du 5-6 juin 2021 : un appel aux associations du village est lancé pour aider à l'organisation durant les 2 jours : cette demande sera transmise à l'association des conscrits

Prochain conseil municipal

le 16 octobre 2020 à 20 h 30